

**CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI  
MRC DE LA MATAWINIE**

**MARDI 20 JANVIER 2026 (02)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 20 janvier à 19h00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci sous la présidence de monsieur Robert Chicoine, maire. Madame Martine Bélanger agit à titre de greffière-trésorière de l'assemblée.

**SONT PRÉSENTS :** Mme Magdalena Prieto , siège # 1  
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 2  
M. Michel Maisonneuve, siège # 3  
M. Guy Rivest, siège #4  
M. Claude Rondeau, siège # 5  
Mme Holly Crandall, siège # 6

**PRÉSENCE DU PUBLIC :** 14 personnes

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Robert Chicoine, déclare la séance ouverte à 19h00.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :**

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement R-185-2026 ayant pour effet de décréter les taux de taxes et tarification de certains services pour l'année 2026 ainsi que le mode de versements
5. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028
6. Période de questions
7. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 26-018**

Adopté unanimement par les conseillers.

**Présentation d'un PowerPoint contenant les faits saillants des prévisions budgétaires 2026 et du programme triennal des dépenses en immobilisations par le maire Robert Chicoine et la directrice générale madame Martine Bélanger**

**3. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

**CONSIDÉRANT** le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

Pour ces motifs  
Il est proposé par le conseiller Guy Rivest  
Et résolu,

**D'ADOPTER** le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 5 435 984\$.

**DE DÉCRÉTER** qu'un document explicatif du budget sera distribué gratuitement avec les comptes de taxes 2026 à chaque citoyen du territoire de la Municipalité et, publié sur le site Internet de la Municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 26-019**

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2026 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER LES TAUX DE TAXES ET TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2026 AINSI QUE LE MODE DE VERSEMENTS**

##### **Avis de motion**

Un avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Julie-Anne Cousineau à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le conseil prévoit l'adoption du règlement numéro 185-2026 ayant pour effet de décréter les taux de taxes et tarifications de certains services pour l'année 2026 ainsi que le mode de versements.

##### **Dépôt du projet numéro 185-2026**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1), le conseiller Michel Maisonneuve dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 185-2026 ayant pour effet de décréter les taux de taxes et tarifications de certains services pour l'année 2026 ainsi que le mode de versement.

#### **5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

**CONSIDÉRANT** le document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Guy Rivest  
Et résolu,

**QUE** le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 :

**DE DÉCRÉTER** qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sera distribué gratuitement avec les comptes de taxes 2026 à chaque citoyen du territoire de la municipalité et, publié sur le site Internet de la Municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 26-020**

Adopté unanimement par les conseillers.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. FERMETURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

**QUE** Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h16.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 26-021**

Adopté unanimement par les conseillers.

---

Robert Chicoine  
Maire

---

Martine Bélanger  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Robert Chicoine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Robert Chicoine  
Maire